

ACTIVITÉS PHYSIQUES DE NATURE

LA PECHE

AUTEUR

PRNSN – Pôle ressources national sports de nature

THÉMATIQUES ABORDÉES

« Eau » « Respect » « Sécurité » « Patrimoine aquatique »

PUBLIC / AGE MINIMAL

À partir de 6 ans

La prise en compte des capacités motrices (puissance, coordination, endurance) est nécessaire pour adapter l'activité aux plus jeunes.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La pêche est un loisir sportif qui consiste à capturer diverses espèces de poissons à l'aide de techniques mettant en œuvre une canne à pêche équipée ou non d'un moulinet, une ligne de pêche ainsi qu'un appât (leurre). L'aspect ludique de l'activité se traduit par l'acquisition des premières sensations lors de la capture de poissons (observation, manipulation et combat) et la découverte des différents milieux aquatiques (ruisseaux et rivières, plans d'eau).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- *Pour partir à l'assaut de nouveaux apprentissages :*
Découvrir un nouvel environnement : l'eau et les différents milieux aquatiques.
Découvrir et appréhender les premières sensations lors de la capture d'un poisson voir lors de la manipulation des esches vivantes.
- *Pour construire son autonomie et découvrir ses propres limites :*
Développer de nouvelles capacités techniques (ferrage, combat, manipulation du poisson).
Renforcer les aspects sécuritaires (pour le poisson, pour le pêcheur).
Découvrir les premières règles associées à la pratique de la pêche et la protection de l'environnement (écocitoyenneté).
- *Pour prendre des initiatives, partager et pratiquer en autonomie :*
Adapter sa technique aux conditions du milieu et être autonome.
Évaluer les dangers pour réduire les risques.

CONDITION DE PRATIQUE

Disposer d'une carte de pêche :

Pour la pêche en eau libre, 2 types de cartes de pêche pour les mineurs existent : La carte annuelle « Personne mineure », pour les moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours) et la carte « Découverte -12 ans » pour les moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours. L'adhésion est indispensable.

Ces cartes sont délivrées par les AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique). Pour la pêche en eaux closes et en pisciculture de valorisation touristique, il convient de s'informer auprès du détenteur du droit de pêche afin de connaître les conditions de pratique et les différentes cartes délivrées.

LIEUX D'ACTIVITÉS

L'activité se déroule sur les eaux du domaine privé ou du domaine public dans le respect des règles.

MATERIEL NECESSAIRE

La prise en compte des conditions météorologiques est nécessaire pour le choix de l'équipement individuel :

- Tenue adaptée à l'activités selon les périodes (froid, pluie, chaleur), vêtements de protection contre le froid et/ou la pluie, lunettes de soleil, casquette, crème solaire et chaussures résistantes à l'humidité / bottes ;
- Fiche de site / fiche d'urgence / fiche sanitaire ;
- Matériel de sécurité spécifique : bouée « fer à cheval », corde flottante, perche/gaffon.

TAUX D'ENCADREMENT

Le nombre de pratiquants par encadrant est déterminé par :

- Les caractéristiques du milieu de pratiques (cours d'eau / plan d'eau) ;
- Le niveau des pratiquants ;
- La technique proposée en lien avec le milieu et/ou le poisson recherché.

Sur un site de pêche, les règles d'encadrement suivantes sont recommandées :

- 1 animateur par groupe de 5 jeunes de moins de 11 ans ;
- 1 animateur par groupe de 8 jeunes de plus de 11 ans.

Deux animateurs seront présents simultanément sur un site extérieur.

DEROULEMENT

Le déroulement de l'activité passe par une reconnaissance du site/du parcours par l'encadrant (espace de pratique, postes, présence de poissons...).

La connaissance des prévisions météorologiques et hydrologiques (niveau d'eau, vitesse de courant) est indispensable pour préparer les sorties en cours d'eau (banque de données hydrométriques en temps réels www.rdbmrc.com).

L'encadrant devra être vigilant sur les risques associés à l'usage de matériel à base de carbone augmentant les risques d'électrocution (lignes électriques) ou de foudroyage (orages)



| En l'absence d'un encadrant diplômé | Rôle de l'animateur en présence d'un encadrant diplômé |
|--|--|
| <p>Avant Il reconnaît le parcours /le site avant toute situation d'encadrement. Il sensibilise les jeunes à la pratique de l'activité : présentation du milieu, du matériel utilisé, modalités d'organisation de la séance etc. Il transmet au directeur la liste des participants, indique le déroulement de la séance, les lieux et les horaires.</p> <p>Pendant Il encadre la séance : observation, consignes, régulations, sécurité. Il aide les jeunes à pratiquer.</p> <p>Après Il fait un bilan de la séance et valorise la participation de chacun.</p> | <p>Avant Il transmet à l'intervenant les caractéristiques du public accueilli. Il ajuste avec l'intervenant le niveau attendu de la prestation. Il sensibilise les jeunes à la pratique de l'activité : présentation du milieu, du matériel utilisé, modalités d'organisation de la séance, etc. Il transmet au directeur la liste des participants, le déroulement de la sortie, ainsi que les horaires</p> <p>Pendant Il participe à l'encadrement de la séance : observation, consignes, régulations, sécurité, En cas de rotation des groupes d'activités, il propose des animations en lien avec le projet aux enfants qui ne sont pas en activité.</p> <p>Après Il fait un bilan de la séance ou du stage</p> |

Retrouvez d'autres ressources pédagogiques complémentaires sur le site du PRNSN : <http://www.sportsdenature.gouv.fr/education>.

